

- 5 MARS 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

Séance du 15 Février 2012

DLB 912/12

L'an deux mille douze et le mercredi 15 février à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane AUBERT, Josiane BUCHACA, Joséphine GROLEAU, Monique MOLINIER, Nadine SISTERNES

MM. Christian ALLEMANY, André BARTHES, Jean-Michel BONNAFOUX, Louis BORRAS, Michel CAUMETTE, Bernard CHAUD, Hervé COSTA, Pierre DESFOUGERES, Richard DRUILLE, Charles FAURE Robert GAIRAUD, Robert GELY, Christian JANTEL, Pierre MARHUENDA, André GALINIER, Henri GRANIER, Bruno JULIEN, Gérard LABATUT, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jacques MARTI, Michel MAS, Gaël MINIER, Henri MISTRAL Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Philippe ROUGEOT, Alain RYAUX, Henry SANCHEZ, Daniel SERIN, Alain SENEGAS, Edgar SICARD, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER, Michel UNAL, Claude VISTE,

Absents excusés :

MM. Gérard BARO, Adam DASILVA, André FRETAY, Alain HUC, Raymond MARTIN, Serge PASTUREL, Guy ROUDIER,

Objet : CADEAUX OFFERTS LORS DES DEPARTS EN RETRAITE DES AGENTS.

Monsieur le Président expose qu'il est d'usage, lors du départ à la retraite d'un agent, qu'un cadeau lui soit offert.

Il propose, qu'afin d'éviter une délibération au coup par coup, le comité syndical l'autorise par une délibération de portée générale à offrir à chaque retraité, un cadeau dont le montant maximum n'excèdera pas la somme de trois cents euros.

Il sollicite l'avis du comité syndical sur cette question.

Le comité syndical, l'exposé de Monsieur le Président entendu,

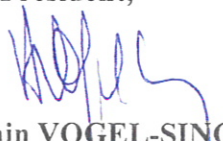
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER

SCDS-PEZENAS-AGDE
MARS 2012
- 1 MARS 2012
Bureau des Préfets
Publiques